

EXTRAIT DU REGISTRE D ARRETES DU MAIRE

Objet : Autorisation e voirie pour occupation du domaine public au 6 Rue du Four

N/Réf. : **AR2024/026**

Le Maire d'OLEMPS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles suivants, L 2212-2 et L 2213-6,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal,

Vu la demande formulée par Monsieur Romain FRAYSSINHES artisan couvreur

Considérant qu'en conséquence, afin de préserver la sécurité publique, il y a lieu de règlementer les abords du chantier.

ARRETE

- Article 1 : Du mercredi 24 au lundi 29 avril 2024 pour une durée de chantier de 6 jours, Monsieur Romain FRAYSSINHES artisan couvreur est autorisé à occuper le domaine public pour la réfection du faitage à l'adresse cité ci-dessus mentionnée.
- Article 2 : Une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles sera mise en place par l'entreprise, une signalisation lumineuse pourra être maintenue la nuit.
- Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication dans les formes prescrites.
- Article 4 : Monsieur le D.G.S. et Monsieur le Commandant Divisionnaire de la Police Nationale de Rodez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Fait à Olemps, le 24 avril 2024

Le Maire,


Sylvie LOPEZ